

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mai 2014

CP2014_05_23
id. 779

L'an deux mille quatorze le vingt six mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEUX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

**TRAVAUX DE CHARPENTE - COUVERTURE - ÉTANCHÉITÉ
DANS LES COLLÈGES DÉPARTEMENTAUX
DÉVOLUTION DES MARCHÉS**

I – RAPPEL DU CONTEXTE

A l'occasion du vote du budget primitif pour l'exercice 2014, l'Assemblée Départementale a approuvé le rapport relatif aux divers travaux dans les collèges départementaux ainsi que le budget correspondant.

Ce dernier prévoit en particulier un poste important de travaux de charpente-couverture-étanchéité dans cinq collèges du département, pour lesquels une enveloppe financière de 285 000 € a été inscrite.

Cette opération a été décomposée en cinq lots répartis de la manière suivante :

- Lot n° 1 : Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin
- Lot n° 2 : Collège Ingres à Montauban
- Lot n° 3 : Collège Jean Jaurès à Montauban
- Lot n° 4 : Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val

- Lot n° 5 : Collège Jean Rostand à Valence-d'Agen

II – RAPPEL DE LA PROCÉDURE

Compte tenu du montant global de la consultation, les marchés de travaux seront conclus selon la procédure adaptée en vertu des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 10 mars 2014 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP), à la Dépêche du Midi pour une publication pure WEB et publié sur le site de dématérialisation des marchés publics du Conseil Général pour une remise des offres le 4 avril 2014 à 16 heures 30.

A l'issue de l'ouverture des plis, toutes les entreprises ont été jugées recevables au regard des critères de sélection des candidatures.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix à 70 %,
- Moyens et organisation mis en œuvre à 30 %.

III – PRÉSENTATION DES MARCHÉS

Dans le cadre de l'exécution du programme des travaux considérés, la Commission d'Appel d'Offres, saisie pour avis et réunie le 22 avril 2014, a décidé d'attribuer les marchés selon les conditions telles que présentées.

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les marchés correspondants, ainsi que toutes pièces afférentes.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 27 janvier 2014 relative aux divers travaux dans les collèges départementaux ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 22 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département :
 - les marchés de travaux de charpente - couverture - étanchéité dans cinq collèges du département avec les entreprises et pour les montants suivants :

<i>Marché n°</i>	<i>Lot n°</i>	<i>Objet du marché</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant total HT</i>	<i>Montant total TTC</i>
093-14	1	Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin	FRANCE CHARPENTE	17 869,20 €	21 443,04 €
094-14	2	Collège Ingres à Montauban	CMPGB-HINARD	75 714,29 €	90 857,15 €
095-14	3	Collège Jean Jaurès à Montauban	MIDI-AQUITAINE	43 630,00 €	52 356,00 €
096-14	4	Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val	BOURDARIOS	6 658,00 €	7 989,60 €
097-14	5	Collège Jean Rostand à Valence-d'Agen	MAPSA FRANCE	32 937,76 €	36 818,58 € (*)
Montant cumulé des marchés				176 809,25 €	209 464,37 €

(*) TVA : taux 10 % pour le logement de fonction et 20 % pour le bâtiment collège.

Ainsi, le montant des marchés attribués s'élève à 176 809,25 € HT, soit 209 464,37 € TTC.

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les pièces afférentes correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,